

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p>Séance du lundi 19 novembre 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 19 novembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 10</p> <p>Délibération n°D_2018_11_19_08</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renouvellement de la convention pour l'exécution de tâches administratives « prestation paie » passée avec le Centre de gestion de la Haute-Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021



Vu la convention n°2016-PAYE-04 pour l'exécution de tâches administratives « prestation paie » passée entre le Centre de Gestion de la Haute-Savoie et la commune de Contamine-Sarzin pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018,

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- Approuve le renouvellement de la convention pour l'exécution de tâches administratives « prestation paie » à passer entre le Centre de Gestion de la Haute-Savoie et la commune de Contamine-Sarzin pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier,
- Dit que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2019, 2020 et 2021.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 19 NOV. 2018</p> <p>Et de la publication le : 19 NOV. 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 19 novembre 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>  
--	--



Signature of Alain Chamossset